



Ville de Rouen
CONTRAT DE PARTENARIAT
Rapport d'activité 2008
Octobre 2009

Rapport de synthèse



Ville de Rouen
CONTRAT DE PARTENARIAT
Rapport d'activité 2008
Octobre 2009

Sommaire

1 LE CONTEXTE.....	3
2 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2008.....	5
2.1 Les obligations de contrôle.....	5
2.2 Le rapport annuel 2008 – Partie technique.....	6
3 MAINTENANCE ET FOURNITURE D'ENERGIE.....	10
4 RAPPORT FINANCIER.....	13

1 Le contexte

En 2005, l'équipe municipale a choisi de considérer comme prioritaire le renouvellement de l'éclairage public, des feux tricolores de circulation et la création d'un poste de régulation de la circulation.

Elle a donc engagé une réflexion sur la gestion des espaces publics en termes de trafic automobile, d'éclairage public et de protection du plateau piétonnier au sein de la commune et décidé de recourir au dispositif du contrat de partenariat dont les modalités de mise en œuvre, issues de l'ordonnance du 1er juin 2004, sont désormais codifiées aux articles L.1414-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le contrat de partenariat permet à une personne publique de confier à une entreprise une mission globale relative au financement d'investissements immatériels, d'ouvrages ou d'équipements nécessaires au service public, à la construction ou transformation des ouvrages ou équipements, ainsi qu'à leur entretien, leur maintenance, voire leur exploitation ou leur gestion.

La durée du contrat est déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues.

Contrairement à un marché public, le contrat de partenariat peut s'étendre sur le long terme et comprendre une prestation globale comprenant la conception d'un ouvrage, sa construction, sa maintenance et son financement et à la différence d'un contrat de délégation de service public la rémunération du titulaire du contrat réside dans le versement d'un prix versé par la collectivité et peut être liée à des objectifs de performance.

Avant de décider de recourir au contrat de partenariat, et en l'absence de possibilité d'invoquer le critère de l'urgence, la Ville a réalisé une évaluation préalable de son projet pour en définir sa complexité comme l'exige l'article L.1414-2 du CGCT. A l'issue de cette évaluation elle a décidé de confirmer le recours au contrat de partenariat. A cette période, un seul contrat de partenariat avait été signé et 4 procédures étaient engagées par des collectivités locales.

La procédure d'attribution du contrat s'est ensuite déroulée conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et avec l'appui de la Mission d'appui à la réalisation de contrats de partenariats du Ministère de l'Economie et des Finances (MAPPP). Les principales étapes de cette procédure ont été les suivantes:

- évaluation du projet
- avis de la commission consultative des services publics locaux
- délibération sur le principe du recours au contrat de partenariat
- procédure de mise en concurrence avec un dialogue compétitif
- attribution du contrat par l'assemblée délibérante

Le contrat a été signé à l'issue de cette procédure le 5 mars 2007 avec la société Lucitéa Rouen, société, créée par le Groupe Vinci et dédiée à l'exécution de ce contrat.

Le contrat de partenariat est conclu pour une durée de 20 ans à compter de sa notification.

Les principaux postes de travaux prévus par le contrat de partenariat concernent:

- la rénovation d'une grande partie du réseau d'éclairage public
- la rénovation et la mise aux normes de la signalisation lumineuse tricolore
- l'installation d'équipements de terrains et de réseaux de transmission
- la réalisation d'un PC de régulation centralisée du trafic (PCRT) par la mise en place de stations de mesures et de vidéo trafic
- la rénovation du jalonnement dynamique des parkings
- la maintenance de ce dispositif dans la durée et la fourniture d'énergie nécessaire au fonctionnement des équipements

Un premier avenant a été signé le 12 février 2008.

Cet avenant a eu pour objet de réorganiser le planning des travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore tel qu'il était prévu initialement. Cette modification de planning a été rendue nécessaire:

- d'une part en raison d'un changement de norme concernant les mises en conformité des armoires et des luminaires,
- d'autre part pour prendre en compte l'intervention tardive d'un décret en Conseil d'État (novembre 2007) autorisant la pose d'équipements électriques en façade. Aujourd'hui l'application de ce décret pose quelques difficultés sur la Ville, le recours à son utilisation pour les poses de matériels d'éclairage public en façade n'est pas la pratique courante.

Cet avenant a également prévu la possibilité pour la Ville de donner priorité à certains travaux en fonction de circonstances nouvelles dès lors que ces travaux ne remettent pas en cause le périmètre général du contrat et n'ont pas d'incidence financière.

Enfin l'avenant a autorisé la société Lucitéa Rouen à réaliser, dans le cadre des travaux du Poste Central de Régulation du trafic (PCRT), des travaux de confortement d'un mur de l'école Maurice Nibelle, indissociables du chantier de construction.

Aucun avenant n'a été signé en 2009. Le rapport annuel 2008 calé sur l'année calendaire complète a été remis au mois de mars 2009.

2 Rapport annuel d'activité 2008

2.1 Les obligations de contrôle

L'article L.1414-14 du *CGCT* précise qu'un rapport annuel, établi par le cocontractant, est présenté par l'exécutif de la collectivité territoriale, avec ses observations éventuelles, à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat. Ce rapport doit également être soumis à la commission consultative des services publics locaux.

Le contrat du 5 mars 2007 précise en outre le contenu obligatoire du rapport annuel qui doit être transmis à la collectivité. Celui-ci doit se composer d'un rapport technique et d'un rapport financier. Le rapport présenté pour l'année 2007 répond en cela aux exigences du contrat.

En complément du rapport annuel, le contrat prévoit plusieurs dispositifs de contrôle et d'information notamment à travers la transmission par la société Lucitéa Rouen de tableaux de bord trimestriels indiquant le taux de disponibilité des biens, la consommation d'énergie, les incidents significatifs et les interventions effectuées.

La Ville se réserve également la possibilité d'effectuer des contrôles sur place et sur pièces. Des comités de suivi de ce contrat se tiennent en outre régulièrement entre la Ville et la société Lucitéa.

Enfin le contrat prévoit la possibilité de contrôler, tous les 5 ans, le coût de revient des missions du titulaire du contrat, notamment au regard de ses obligations en termes d'exploitation et de maintenance des biens.

2.2 Le rapport annuel 2008 - Partie technique

Éclairage public (EP)

Luminaires :

État des luminaires à l'issue de l'année 2007 (1^{ère} année du contrat - 10 mois calendaires)

	Équipements vétustes	Équipements moyens	Équipements bons	Équipements neufs
Quantité	5564	5284	3609	977
Pourcentage	37%	34%	23%	6%

État des luminaires à fin 2008 (incluant les zones hors rénovation dans le contrat)

	Équipements vétustes	Équipements moyens	Équipements bons	Équipements neufs
Quantité	4589	4602	3377	2553
Pourcentage	31%	30%	22%	17%

Fin 2008 24% des luminaires étaient rénovés, 76% non rénovés.

Supports :

État des supports à l'issue de l'année 2007 (1^{ère} année du contrat - 10 mois calendaires)

	Équipements vétustes	Équipements moyens	Équipements bons	Équipements neufs
Quantité	2509	3741	4249	977
Pourcentage	22%	33%	36%	9%

État des supports à fin 2008

	Équipements vétustes	Équipements moyens	Équipements bons	Équipements neufs
Quantité	2130	3037	3754	2553
Pourcentage	19%	26%	33%	22%

Renouvellement câbles souterrains :

En 2008 les câbles souterrains n'ont pas été sujets à renouvellement. En revanche, du fait de l'optimisation des armoires, le réseau souterrain a fait l'objet d'une extension de 3088 mètres.

Télégestion et variation de puissance:

La technologie Synapse (gestion au point lumineux) a été déployée sur 5 rues centre ville rive droite. Aujourd'hui elle ne donne pas de bons résultats, des tests sont en cours CITEOS validera le choix de cette technologie avant fin d'année 2009. La solution de remplacement pourra s'appuyer sur une gestion à l'armoire (ensemble de points lumineux) mieux maîtrisée et déjà mise en œuvre sur les boulevards.

Nombre d'armoires rénovées en 2008 : 50

SIGNALISTATION LUMINEUSE TRICOLORE (SLT)

Carrefours à feux :

	Objectif 2008	Réalisé 2008	rénovés fin 2008	Objectifs 2009
Nb carrefours	44	44	72/123	49 + 2 reprises

Le programme de rénovation des carrefours à feux sera entièrement terminé au 31/12/2009

EQUIPEMENTS DE TERRAIN

Panneaux à messages variables :

Quatre PMV inscrits au programme 2008, un seul réalisé. Installation retardée suite à la mise en place d'une convention avec Petit Quevilly et Bois Guillaume et difficultés sur le choix du lieu d'implantation. Retard comblé premier semestre 2009.

Panneaux de jalonnement dynamiques :

Pose de vingt quatre afficheurs de PJD prévus au programme 2008, seize réalisés, situation à jour fin premier trimestre 2009.

Postes de mesures du trafic :

Sur ce point, il est préférable de raisonner en nombre de boucles de comptage. Contractuellement 420 boucles (points de mesure trafic) sont inscrites au programme.

En 2008, conformément aux objectifs, 100 points de mesure ont été installés et raccordés au PCRT. Aujourd'hui 220 boucles sont raccordées au PCRT, une centaine sont posées en attente de raccordement (retard wimax à résoudre avant fin 2009).

Les autres points de mesure sont prévus être installés d'ici la fin d'année avec certainement un report sur le début d'année 2010, du fait de décalages de programmation liés aux travaux de voirie. Un suivi du reliquat de pose sera assuré par la MCSCC (Mission de Conception et de Suivi des Contrats Complexes).

RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

Les deux composantes du réseau IP (FO+Wimax) ont été mises en service en 2008 sur un périmètre restreint mais évolutif, répondant ainsi aux besoins de la Ville en termes de déploiement des équipements terrain.

En 2008 l'extension de l'anneau 72 FO des Boulevards a été réalisée sur la rive gauche et les quais hauts rive droite. L'antenne FO sur le Bld de Lesseps a été reportée suite à une programmation de travaux de voirie sur cet axe. Le déploiement complet de la couverture Wimax a été retardé en 2008 pour diverses contraintes techniques puis à nouveau pénalisé en 2009 du fait d'un changement normatif du Wimax obligeant le sous-traitant à déployer différemment la couverture. Le titulaire a cependant répondu aux priorités données par la Ville en matière de raccordement des équipements dynamiques.

L'annexe 18 du contrat (phasage du PPP) indique que la phase 18 portant sur le déploiement du réseau de télécommunication doit se terminer au 31/12/2010. Elle peut amener des retards sur la réalisation de la phase 20 (Équipements de terrain), en particulier sur le raccordement des équipements au PCRT. La phase 20 devant se terminer au 31/12/2009. Un suivi du reliquat de pose sera assuré par la MCSCC (Mission de Conception et de Suivi des Contrats Complexes).

SYSTEME VIDEO DE SURVEILLANCE DU TRAFIC

L'ensemble des travaux liés à ce poste a été réalisé en 2007 conformément au planning contractuel du phasage. Aucune activité sur ce poste en 2008.

LES SYSTEMES PCRT

La réalisation du programme 2008 sur ce poste s'est déroulée normalement. La réception de l'ensemble des systèmes centraux du PCRT a eu lieu fin mars 2009 conformément au planning de réception des phases. Une trentaine de réserves mineures ont été levées dans le mois suivant cette réception.

Les éléments réceptionnés sont :

- ❖ l'architecture clients serveurs
- ❖ Le module de régulation SEGUR
- ❖ Le module de traitement des saturations CLAIRE
- ❖ Les bases de données et l'outil info centre
- ❖ Le module de Gestion Technique Centralisée
- ❖ Le module de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (Carl Master)
- ❖ La MCI et traitement des événements routiers
- ❖ Les fonctions d'administration du système

La réception du système central comprenait les tests et recettes des fonctions suivantes :

- ❖ Recueil des données Parkings et diffusion vers les PJD (1^{ère} chaîne mise en service octobre 2009)
- ❖ Traitement des demandes de priorités Bus sur les carrefours de la Ville (mise en service 2 carrefours en juin 2009 - extension en cours coordonnée avec les services de l'Agglo et de la TCAR)
- ❖ Pilotage des PMV - gestion des plan de diffusion et messagerie événementielle (mise en service mars 2009)
- ❖ Élaboration des données destinées à l'alimentation d'un site Web trafic - Les données sont produites reste à construire le site (hors PPP).
- ❖ Le pilotage du mur d'images de la salle d'exploitation Rue Orbe.
- ❖ Le calcul des temps de parcours (fonction recettée et mise en service en 2009).

LE BATIMENT PCRT

Conformément aux engagements du titulaire, la réception du bâtiment a eu lieu le 18 décembre 2008. Le PCRT a déménagé des locaux provisoires du centre Pélissier vers la Rue Orbe le 13 janvier 2009.

3 MAINTENANCE ET FOURNITURE D'ENERGIE

MAINTENANCE

Les outils mis en place en 2007 pour assurer le suivi de la maintenance ont confirmé leur utilité.

- ❖ Le système de gestion et de cartographie s'est enrichi au gré des rénovations réalisées en 2008. La mise à jour complète sera terminée fin 2009. L'accès au site web sécurisé CITEOS CENTER ne pose aucune difficulté aux techniciens de la Ville.
- ❖ L'utilisation du numéro vert (08 00 46 38 79) pour le signalement des dysfonctionnements s'est révélée efficace et fiable.

Les objectifs de performance en matière de maintenance sont généralement bien pris en compte par le titulaire. L'organisation humaine de l'astreinte mise en place par le titulaire permet de respecter les engagements pris.

En 2008 : 1715 demandes d'intervention ont été enregistrées

-348 demandes concernant la signalisation
tricolore;

-1367 demandes concernant l'éclairage
public.

74% des demandes d'intervention sont issues des équipes de la Ville, sur demandes des riverains. Une observation a été faite à la société CITEOS pour que les tournées de détection de panne soient plus fréquentes afin de limiter dans l'avenir les réclamations des citoyens.

3,7% des demandes d'intervention sont signalées traitées « hors délais ». Ces demandes sont essentiellement liées à des incidents techniques particuliers ou des éléments extérieurs ne permettant pas de corrections immédiates.

Pour l'année 2009, la mission « conception et suivi des contrats complexes » effectuera la mise en place des tournées nocturnes afin de vérifier les obligations sur les objectifs généraux de CITEOS pour la maintenance préventive.

Au chapitre 3 du rapport le titulaire rappelle les objectifs des niveaux de performance en matière de maintenance.

Aucune pénalité appliquée en 2008.

GESTION DE L'ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rappel de l'état initial à la prise d'effet du contrat

- ❖ Montant payé par la ville en 2006 pour son énergie électrique de l'EP : **1 242 902 €HT**
- ❖ Bilan de puissance de la ville à la prise du contrat (avant transfert) : **4 295 kW**
- ❖ Soit : **19 765 590 kwh consommés**

Résultats pour l'année 2008 (cumulés consommation et abonnements en €HT)

- ❖ Prévisionnel : **793 000 €** (montant prévu dans l'offre)
- ❖ Réalisé : **799 000 €** (Coût complet de l'énergie à charge de Citéos)
- ❖ Loyer : **665 000 €** (Montant du loyer énergie à charge de la ville)

Les abonnements et consommations 2008 sont estimés car les facturations EDF sont établies sur des index relevés par semestre glissant, donc les montants définitifs ne seront connus qu'en Aout 2009 (Source CITEOS).

La présentation faite sur les consommations réalisées en 2008 est conforme au prévisionnel indiqué dans l'offre sans qu'il soit possible à fin 2008 pour la Ville d'en assurer le suivi complet et détaillé. Une étude ponctuelle des consommations sur 5 rues de référence a montré des pourcentages cohérents d'économie au regard des coûts de l'énergie annoncés dans le rapport 2008.

Pour l'année 2009 La Mission « Conception et Suivi des Contrats Complexes » mettra en place un suivi des puissances installées et des consommations sur la base des facturations communiquées par CITEOS. Les premiers résultats seront communiqués à l'issue du premier trimestre 2010 (réception des derniers relevés facturés).

DIVERS

Certaines zones et rues de la Ville ne sont pas incluses dans le périmètre géographique relevant du contrat de partenariat. Cette situation peut poser des difficultés. En effet, dans le cadre des rénovations des secteurs ou zones exclus, la ville a délégué son patrimoine à un aménageur durant le temps de l'aménagement. Dans cette situation, il y a superposition des gestionnaires sur le réseau EP. Un réseau électrique ne pouvant avoir plusieurs gestionnaires, l'aménageur se retrouve gestionnaire de ses travaux et des réseaux (pouvant être situés en dehors de la zone des travaux) associés aux armoires sur lesquels il travaille. Cette problématique est susceptible de poser des problèmes de sécurité liés au non respect par des entreprises tierces de la réglementation UTE C18 510. »

La Vile mène donc une réflexion, avec l'ensemble des intervenants, sur une meilleure « articulation » entre toutes les zones.

4 RAPPORT FINANCIER

Le montant du contrat s'élève à 98.6 millions d'euros sur 20 ans.

❖ *montant des investissements*

Le Coût Global des Investissements s'élève à la somme de 54 290 710 euros HT soit 64 931 689 euros TTC.

Ce montant se décompose ainsi:

- Le Coût des Investissements Initiaux s'élève à la somme de 41 141 860 euros HT soit 49 205 665 euros TTC.

- Le Coût des Investissements au titre du Renouvellement des Biens s'élève à la somme de 13 148 850 euros HT soit 15 726 025 euros TTC.

❖ *caractéristiques financières du contrat*

Les principales caractéristiques financières du contrat de partenariat sont les suivantes:

❖ une rémunération du titulaire du contrat sous forme de loyers trimestriels. Cette rémunération comprenant un loyer maintenance, un loyer financier et un loyer énergie.

❖ la possibilité d'un réexamen des conditions financières du contrat dans certaines hypothèses et après analyse du coût de revient des missions du titulaire.

❖ l'autorisation pour le titulaire du contrat de percevoir des recettes annexes limitées à 10% du loyer annuel avec un montant global garanti de rétrocession à la Ville à hauteur de 5 344 000 €.

Les loyers reçus à ce jour par Lucitéa s'élèvent à:

en TTC	2007	2008	prévision BP 2009
loyer financier	160 000 €	179 712 €	375 000 €
loyer maintenance	963 489 €	1 183 044 €	1 217 000 €
loyer énergie	622 756 €	760 038 €	800 000 €
loyer renouvellement et construction	0 €	2 768 250 €	4 000 000 €
loyer fonds de réserve, câbles souterrains	169 725 €	182 239 €	170 000 €
loyer fonds de réserve, câbles aériens	71 153 €	147 958 €	170 000 €
TOTAL	1 987 123 €	5 221 241 €	6 732 000 €